

MEMENTO ANIMATEUR.TRICE

HORAIRE :

Lundi : de 8h à 16h30¹

Du mardi au vendredi : de 8h30 à 16h30 (1/2 h de pause pour le temps de midi)

Ce temps de travail comprend :

- Les périodes d'animation (du 9h à 12h et 13h30 à 16h) ;
- La surveillance des temps libres et du temps de midi ;
- L'accompagnement des enfants sur le bus ;
- La préparation et le rangement.

1. Rôle

Chaque groupe d'enfants est encadré par 2 animateurs, dont un au moins est breveté ou détenteur d'un diplôme socio-pédagogique avec une expérience de minimum 100 h en plaine de vacances.

Les animateurs préparent leur planning d'activités en duo en fonction du thème de la semaine et de l'âge des enfants sous leur responsabilité. Les programmes sont rendus au coordinateur au plus tard deux semaines avant la période d'animation.

Chaque groupe d'enfants (3 par plaines) est animé par un binôme d'animateurs. Chaque animateur est le responsable (réfèrent) de la moitié du groupe.

2. Responsabilités générales (voir plus en détails le ROI)

- Respecter chaque participant (enfants, parents, collègue) : pas de propos raciste ou discriminatoire ;
- Respecter le RGPD (Règlement général sur la protection des données et à la Loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel) ;
- Respecter les horaires et le contrat de travail.

3. Vos responsabilités

- Préparer les activités pour un groupe d'enfants avec votre binôme et le transmettre à votre coordinateur de plaine ;
- Veiller à la préparation des locaux et du matériel ainsi qu'au rangement des locaux et à l'entretien du matériel ;
- Être réfèrent pour un groupe de 8 à 10 enfants : veiller à compter et recompter votre groupe d'enfants, les faire boire, manger, les emmener aux WC et si besoin les changer, savoir quels effets appartiennent à quel enfant ;
- Veiller à la sécurité des enfants à tout moment ;
- Veille au respect des valeurs développées dans le projet pédagogique ;

¹ Les accompagnants bus font le même horaire tous les jours (la ½ h restante est prestée selon le planning établi par le coordinateur).

- Accompagner les enfants sur le bus et respecter les horaires (ne pas attendre un parent absent).

Avant le début de la plaine :

- ✓ Faire parvenir au service tous les documents nécessaires à la rédaction du contrat : extrait de casier judiciaire modèle 2 (de moins de 6 mois), coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, date de naissance, GSM, adresse mail et n° de compte bancaire) et éventuellement les documents attestant de la qualification ;
- ✓ Participer à la réunion convoquée par le coordinateur de plaine et s'organiser avec son binôme pour préparer les activités ;

Lors de la plaine : accueil de l'enfant

- ✓ Assurer l'accompagnement du service des bus pendant 1 semaine ;
- ✓ Agencer avec l'équipe le lieu afin de le rendre accueillant et dans un esprit « vacances » ;
- ✓ Faire les présentations en début de chaque semaine et annoncer chaque jour le déroulement de la journée, voire du lendemain (piscine, visite, activité spéciale) ;
- ✓ Evaluer les activités avec les enfants : plusieurs outils peuvent être mis à disposition ;
- ✓ Prendre les présences et veiller à tout moment que les enfants soient en sécurité : comptage régulier, fermeture des barrières, contacter les gardiens de la paix en cas de comportement suspect aux alentours des plaines.

Lors de la plaine : soins apportés aux enfants

- ✓ Veiller à la propreté des enfants, et changer les plus petits si nécessaire ;
- ✓ Veiller à ce que les enfants boivent suffisamment et qu'ils aient un repas pour midi ainsi que des collations ;
- ✓ Communiquer au coordinateur.trice les problèmes rencontrés.

Lors de plaine : matériel/lieu propreté

- ✓ S'assurer avec les enfants que le matériel utilisé est en ordre après les activités ;
- ✓ S'assurer que le local est rendu propre : tables lavées, vaisselle lavée et rangée, etc.

Fin de chaque semaine de plaine :

- ✓ S'assurer que chaque enfant de son groupe ait repris sa veste, son sac, sa gourde, sa boîte à tartines, etc.

Travail en équipe

- ✓ Veiller à respecter les consignes, le matériel, son équipe... et bien entendu le travail de l'autre dans un esprit de transmission et de solidarité ;
- ✓ **Si nécessaire, ne jamais hésiter à contacter la coordinatrice générale.**